

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL
DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT REFUS PROVISOIRE
DE PROTECTION**

Notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
conformément à la règle 17.1) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole
de Madrid

I. Office qui envoie la déclaration / Office sending the statement:



OFICIUL DE STAT PENTRU INVENȚII ȘI MĂRCI



II. Numéro de l'enregistrement international: 1464826

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international:

**Limited liability company «Berkana 7», vul. Akademiya Yanhelia, 4, m. Vinnytsia
21007 (UA) UKRAINE**

**Adresse pour la correspondance: Limited liability company «Berkana 7», pros. Yunosti, bud. 44, kv.
174, m. Vinnytsia 21030 (UA) UKRAINE**

Après l'examen des documents concernant l'enregistrement international mentionné, effectué par
l'examineur: **LUIZA MOCANU**

- IV. Refus provisoire fondé sur un examen d'office
 Refus provisoire fondé sur une opposition¹:
 Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition

Henkel AG & Co. KGaA, Henkelstrasse 67, 40589 Düsseldorf, DE - ALLEMAGNE.

- V. Refus provisoire pour tous les produits et/ou services
 Refus provisoire pour certains des produits et/ou services :
 [suivra l'indication des produits et/ou services qui sont touchés ou qui ne sont pas touchés]²

- Produits et services sur lesquels porte le refus

**(A. Refus provisoire fondé sur l'examen d'office) Cl. 03 - Préparations de blanchiment et autres substances
lessivielles; préparations de nettoyage, polissage, récurage et abrasion .**

**(B. Refus provisoire fondé sur l'opposition d'un tiers) Cl. 03 - Produits cosmétiques non médicamenteux et
préparations de toilette .**

- Produits et services sur lesquels le refus ne porte pas

PUBLIC
NCD: 2.1/12.07.2019

Strada Ion Ghica nr. 5, Sector 3, București, Romania
Telefon centrală: +40-21-306.08.00/01/02/.../28/29
Fax: +40-21-312.38.19
E-mail: office@osim.ro
www.osim.ro



VI. Motifs de refus:

Motifs absolus (A. Refus provisoire fondé sur l'examen d'office):

(art. 5d): La demande de marque « **MAXI POWER** » est composée exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir, dans le commerce, pour désigner la qualité et les caractéristiques des produits suivants de la marque:

Cl. 03 - *Préparations de blanchiment et autres substances lessivielles; préparations de nettoyage, polissage, récurage et abrasion.*

Motifs relatifs [(le cas échéant, voir la rubrique VII)] (B. Refus provisoire fondé sur l'opposition d'un tiers)

VII. Renseignements relatifs à une marque antérieure³

i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité

ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :

☛ **EUTM: 008562548 / 05.06.2001**

iii) Nom et adresse du titulaire :

☛ **Henkel AG & Co. KGaA, Henkelstrasse 67, 40589 Düsseldorf, DE - ALLEMAGNE.**

iv) Reproduction de la marque : (Annexe)

v) Liste des produits et services:

Produits et services sur lesquels porte le refus

☛ **Cl. 03 - Produits cosmétiques non médicamenteux et préparations de toilette.**

Liste des produits et services pertinents

VIII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable [(voir le texte à la rubrique XII)]:

A. (Refus provisoire fondé sur l'examen d'office): Loi 84/1998 republiée - concernant les marques et les indications géographiques: art. 5d

B. (Refus provisoire fondé sur une opposition): Loi 84/1998 republiée - concernant les marques et les indications géographiques: art. 6(1)-b et 6(2)-a

IX. Informations relatives à la suite de la procédure**A. (Refus provisoire fondé sur l'examen d'office)**

i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :

Trois mois à compter de la réception de la notification.

ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :

L'Office indiqué en rubrique I. ci-dessus.

iii) Indications concernant la constitution d'un mandataire :

En cas ou le déposant n'a ni son domicile ni un siège ni un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen, une requête en réexamen ou un recours doit être présenté par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé qui peut aussi avoir la qualité de représentation dans les procédures devant l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques.

et

B. (Refus provisoire fondé sur une opposition)

iv) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :

30 jours à compter de la réception de la notification.

v) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :

L'Office indiqué en rubrique I. ci-dessus.

vi) Indications concernant la constitution d'un mandataire :

En cas ou le déposant n'a ni son domicile ni un siège ni un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen, une requête en réexamen ou un recours doit être présenté par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé qui peut aussi avoir la qualité de représentation dans les procédures devant l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques.

La liste des mandataires autorisés on la retrouve à l'adresse suivante:

http://osim.ro/wp-content/uploads/Consilieri-PI/agentii_consilieri.pdf

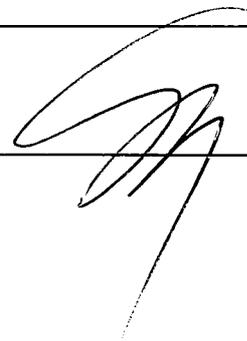
ou

http://osim.ro/wp-content/uploads/Consilieri-PI/cons_marci.pdf

Note : La langue officielle devant l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques est la langue roumaine.

X. Date de la notification de refus provisoire : ARPOp 144 - 2019 - 1 / 12.06.2019

XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :



XII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable:

Loi 84/1998 republiée - concernant les marques et les indications géographiques:

Article 5: Sont refusés à l'enregistrement ou peuvent être déclarés nuls, lorsqu'ils sont enregistrés, pour les suivants motifs qualifiés d'absolus:

d). Les marques qui sont composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir, dans le commerce, pour désigner l'espèce, la qualité, la quantité, la destination, la valeur, la provenance géographique ou l'époque de la production du produit ou de la prestation du service, ou d'autres caractéristiques de ceux-ci.

Article 6, alinéa 1:

En outre des motifs prévus à l'article 5 alinéa 1), une marque est refusée à l'enregistrement ou susceptible d'être annulée, selon le cas, pour les motifs relatifs suivants:

d). lorsqu'en raison de l'identité ou de la similitude par rapport à la marque antérieure et en raison de l'identité ou de la similitude des produits et des services que les deux marques désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public, y compris un risque d'association avec la marque antérieure.

Article 6, alinéa 2:

Au sens de l'alinéa 1, constituent des marques antérieures les marques dont la date de dépôt est antérieure à la date de dépôt de la demande d'enregistrement de la marque ou, le cas échéant, du droit de priorité invoqué à l'appui de celle-ci, et qui appartiennent aux catégories suivantes:

a). les marques communautaires.

Article 13, alinéa 2:

La représentation du déposant par mandataire est obligatoire lorsque le déposant n'a ni son domicile ni un siège ni un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen, sauf pour le dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque.

Article 19, alinéa 1:

Dans un délai de deux mois de la date de la publication de la demande d'enregistrement de la marque, toute personne intéressée peut former une opposition concernant l'enregistrement de la marque portant sur les motifs relatifs de refus prévus à l'article 6.

Article 20, alinéa 2:

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de la notification de l'opposition, le déposant peut présenter son point de vue.

¹ Le nom et l'adresse de l'opposant doivent aussi être indiqués.

² Lorsque tous les produits ou services classés dans une classe donnée sont visés, on indiquera "tous les produits (ou tous les services) de la classe X". Dans tous les cas, il conviendra d'indiquer clairement si ces produits et/ou services SONT concernés ou s'ils NE SONT PAS concernés.

³ Lorsque les motifs sur lesquels se fonde le refus provisoire ont trait à une marque antérieure, comme cela aura été indiqué à la rubrique VI. On pourra fournir les renseignements demandés dans cette rubrique en annexant un extrait imprimé du registre ou de la base de données.

Informations de dossier de MUE

Maxx Power

008562548

Calendrier

Le calendrier est indisponible.

Informations sur la marque

Nom	Maxx Power	Date de dépôt	05/06/2001
Numéro de dépôt	008562548	Date de l'enregistrement	23/05/2003
Base	MUE	Date d'expiration	05/06/2021
Date de réception	05/06/2001	Date de la désignation	
Type	Verbale	Langue de dépôt	Allemand
Nature	Individuelle	Deuxième langue	Anglais
Classes de Nice	3 (Classification de Nice)	Référence de la demande	
Classification de Vienne		Statut de la marque	Enregistré
		Caractère distinctif acquis	Non

Produits et services

français (fr) ▼

3 Savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.

Description

Aucune donnée

Titulaires

Henkel AG & Co. KGaA

ID	1163	Pays	DE - ALLEMAGNE	Adresse postale	Caché. Vous pouvez rendre vos coordonnées accessibles au public en les paramétrant via votre User Area.
Organisation	Henkel AG & Co. KGaA	État/comté	n/a	Henkel AG & Co. KGaA IP Department (CLI) Henkelstrasse 67 40589 Düsseldorf ALEMANIA	
Légal	Entité juridique	Ville	Düsseldorf		Caché. Vous pouvez rendre vos coordonnées accessibles au public en les paramétrant via votre User Area.
		Code postal	40589		
		Adresse	Henkelstr. 67		Caché. Vous pouvez rendre vos coordonnées accessibles au public en les paramétrant via votre User Area.

Représentants

Aucune donnée

Correspondance

De	Procédure	Numéro de dépôt	Objet	Date	Actions
	MUE	008562548	LSU01 - Information à l'attention des titulaires de marques antérieures enregistrées ou de demandes de marques antérieures	24/06/2013	
	Inscription	005183457	L607 - Renouvellement de marques de l'Union européenne - Notification d'inscription au registre	04/07/2011	
	Inscription	005183457	Formulaire de demande et pièce jointe	20/04/2011	
	Inscription	005183457	L601A - Notification de l'expiration d'un enregistrement de marque de l'UE	08/11/2010	
	Inscription	003824961	Partial transfer notification of entry to assignor (original proprietor).	04/09/2009	
	Inscription	003824961	Partial transfer - notification of entry to assignee (new proprietor).	04/09/2009	
	Inscription	003824961	Lettre à l'EUIPO	11/08/2009	
	MUE	008562548	Lettre à l'EUIPO	11/08/2009	
	Inscription	003824961	Divers	15/07/2009	
	Inscription	003824961	Formulaire de demande et pièce jointe	15/07/2009	

Affichage 1 à 10 d'entrées28

Transformation d'un EI

Aucune donnée

Ancienneté

Aucune donnée

Priorité d'exposition

Aucune donnée

Priorité

Aucune donnée

Publications

Numéro du Bulletin	Date	Section	Description
2011/125	06/07/2011	D.1	Renouvellements

Affichage 1 à 1 d'entrées1

Annulation

Aucune donnée

Inscriptions

Numéro du Bulletin	Date	Section	Numéro de dépôt	Titre	Sous-titre
			003824961	Propriétaire	Transferts partiels
2011/125	06/07/2011	D.1	005183457	Renouvellement	Renouvellement total

Affichage 1 à 2 d'entrées2

Oppositions

Aucune donnée

Recours

Aucune donnée

Décisions

Aucune donnée

Renouvellements

Titre	Numéro de dépôt	Statut	Date du statut
Renouvellement	005183457	Marque renouvelée	06/07/2011

Affichage 1 à 1 d'entrées1

Relations de la marque

Type	Numéro de dépôt
Child Division	002243608

Affichage 1 à 1 d'entrées1